

Document. Cahier rouge « Préparation d'un voyage présidentiel » (1914)

Non daté, 11 pages, dossier Alpes 8-18/08/1914 (voyage annulé), AN 1AG71.

I. La préparation des voyages à l'intérieur du président de la République est faite sous la direction du Général Secrétaire Général de la Présidence. Dès qu'un projet de voyage est mis à l'étude, un Officier de la Maison militaire est désigné pour en suivre la préparation ; il soumet la correspondance qui s'y rapporte à la signature du Général et fait ensuite la reconnaissance qui doit précéder l'exécution.

II. Établissement de l'avant-projet de programme

L'avant-projet de programme pour le voyage est établi soit par correspondance, soit en conférence avec le préfet du département intéressé ; le directeur du protocole et le directeur de la Sûreté Générale sont, s'il y a lieu, convoqués pour assister à la conférence organisée.

L'avant-projet de programme, après avoir été soumis à l'approbation du président de la République, sert de base aux demandes à adresser au service des Chemins de fer. [...]

En vue de l'exécution de la reconnaissance préparatoire à faire sur place, le directeur de la Sûreté Générale est invité à désigner un délégué pour accompagner l'Officier de la Maison militaire. [La reconnaissance] a lieu dans la quinzaine qui précède le voyage. [...]

III. Conférence locale

Cette conférence a lieu sous la présidence du préfet ; elle comprend, outre l'Officier de la Présidence, les représentants du Commandant d'Armes et du Maire, et le Commandant de Gendarmerie. L'Officier fait connaître, avant toutes choses, les modifications apportées au projet de programme, d'après les instructions qu'il a reçues du Général [chef de la maison militaire]. Il appartient à l'Officier de faire cette communication avec une très grande courtoisie, de façon à ménager les susceptibilités d'autant plus faciles à s'éveiller que les autorités locales et les populations témoignent par leurs propositions plus de zèle et d'enthousiasme souvent indiscrets. Si ces autorités persistent, l'Officier doit bien se pénétrer de l'opportunité du maintien ou de la suppression de certaines parties du programme pour pouvoir en rendre compte au général au retour. Dans tous les cas il a soin de bien spécifier que tout ce qui est envisagé n'aura de caractère définitif qu'après l'approbation du président et par suite qu'aucune communication ne doit être faite à la presse.

IV. La conférence terminée, l'Officier, accompagné du Préfet, du Maire, du Major de la Garnison et du délégué de la Sûreté Générale, accomplit tous les parcours que doit faire le président et les itinéraires en les chronométrant. [...]

V. Voitures du cortège.

Ces voitures sont en principe réparties de la manière suivante :

1° En avant de la calèche présidentielle attelée à la daumont à 4 chevaux d'artillerie avec un maréchal-des-logis comme guide, 2 voitures prennent la tête ; la première est celle de la Sûreté Générale, elle marche devant le peloton de gendarmerie ; la deuxième est celle de la Présidence, elle marche derrière le peloton et devant les trompettes de l'escorte.

2° Dans la calèche montent, avec le président, le Ministre, le Maire de la ville et le Général Secrétaire Général militaire.

3° Dans la 2^e voiture, qui est celle des ministres (si plusieurs d'entre eux accompagnent le Président) ou celle du Préfet, et dans les suivantes, les autorités sont réparties d'après l'ordre des préséances, et en suivant la règle ci-après : Il doit y avoir, [« en principe » a été ajouté à la main], pour les membres du Parlement, un nombre de voitures égal au leur divisé par deux. Dans chacun des landaus prennent place au fond un sénateur à droite et un député à gauche. Les voitures sont complétées par les personnalités faisant partie du cortège [...]

VI Troupes réquisitionnées

3 services sont à assurer par les troupes : l'escorte, le service d'honneur et le service d'ordre. [...].

VII. Calèche présidentielle

VIII. Logement pour la nuit

Réceptions officielles

D'après la règle adoptée par M. Poincaré, les réceptions officielles sont toujours des présentations à l'arrivée à la Préfecture. Elles durent peu de temps, aucune allocution n'étant prononcée. Il est donc essentiel que toutes les

autorités et les Corps constitués se trouvent réunis en même temps, en les échelonnant dans différents salons que le président peut parcourir successivement, sans rebrousser chemin.

En principe, le président ne remet aucune décoration au cours de ses voyages.

Documents relatifs aux pays parcourus, villes visitées, établissements où doit se rendre le président.

Dès la première entrevue avec le préfet, l'Officier doit appeler son attention sur l'urgence de l'envoi de tous les documents relatifs à tout ce que doit voir le président au cours de son voyage (et aussi sur la nécessité de communiquer les discours qui doivent être prononcés.

IX. Dîners officiels offerts par le Président

X. Banquets offerts au Président

[...] La liste des invités à la table d'honneur est envoyée au Directeur du Protocole qui se charge d'en établir le plan.

[...]

XI. Presse

Toutes les questions relatives à la presse sont réglées par l'intermédiaire du Syndic. [...] La direction des Chemin de fer prévoit les wagons nécessaires dans le train présidentiel. L'usage est que les municipalités leur transport en voiture, leur logement et leurs repas.

XII. Règlement des dépenses